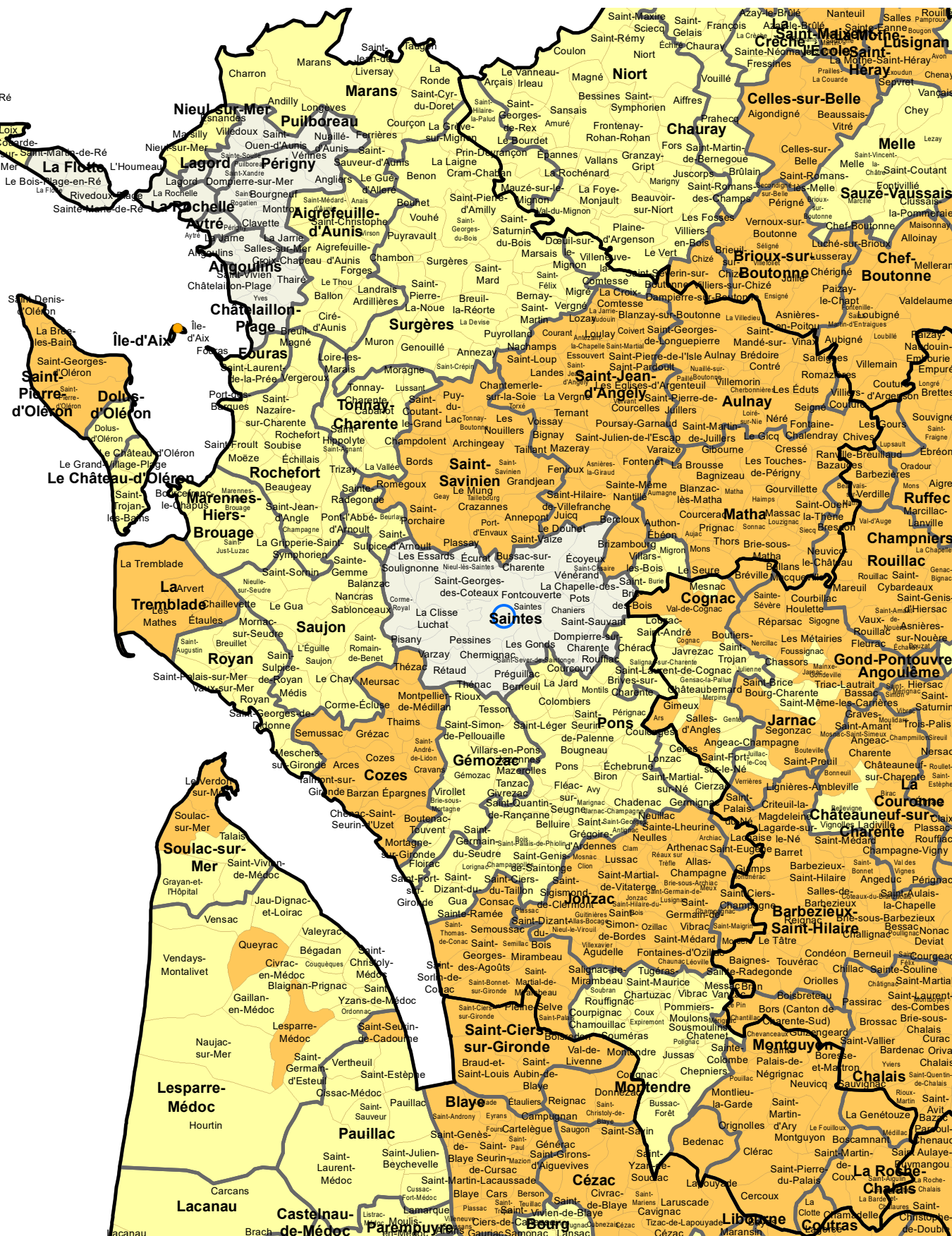


Zones prévues au 1^{er} de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique, pour la profession de médecin Charente-Maritime

Région attributaire du TVS	
	Nouvelle-Aquitaine
	Auvergne-Rhône-Alpes
	Centre-Val de Loire
	Occitanie
	Pays de la Loire



Source : APL des médecins généralistes de 65 ans et moins site de la DREES
 Application de la méthodologie de l'arrêté national du 09/05/2025
 Arrêté DGARS avril 2022 et C@rtosanté pour le zonage en vigueur
 Cartographie : Découpage géographique au 01/01/2024
 Réalisation : ARS NA - DOS/DDPSP/PES/DS - 26/01/25

Zonage Médecin 2026		Quartier prioritaire de la ville avec classement différent du TVS	
	ZIP		ZIP
	ZAC		ZAC
	Hors Zone		